

# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-1-2-2 **Séance du** lundi 24 février 2025

ASSISES RHENANES DE L'EAU - ATTRIBUTION DE BOURSES AUX 3 LAURÉATS DU PRIX COUP DE COEUR DU JURY SCIENTIFIQUE POUR LA MEILLEURE THÈSE DE DOCTORAT SUR LA THÉMATIQUE DES EAUX DU RHIN SUPERIEUR EN 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

# **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël

#### **EXCUSES:**

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

### **ABSENTS**:

HEMEDINGER Yves, SCHILDKNECHT Jean-Luc, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-2,
- VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L 211-7,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-3-8-4 du 21 octobre 2024 relative à l'exécution anticipée du Budget 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 23 janvier 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le règlement du concours des thèses transfrontalier « coup de cœur » pour la meilleure thèse de doctorat sur la thématique « les eaux du Rhin supérieur en 2025 », dans le cadre des « Assises rhénanes de l'eau » qui se dérouleront les 25 et 26 mars 2025, joint en annexe à la présente délibération,
- Attribue un maximum de trois bourses aux montants suivants : 2 000 € au lauréat du 1<sup>er</sup> prix, 1 500 € au lauréat du 2<sup>ème</sup> prix et 1 000 € au lauréat du 3<sup>ème</sup> prix,
- Précise que la Collectivité se réserve le droit de décerner le nombre de bourses qu'elle veut dans cette limite de trois.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P222	P222O003	P222E01	T08	(4753) 65-65132-731	4500,00
TOTAL					4500,00

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote